

L'ACTUALITÉ
JURIDIQUE
DROIT ADMINISTRATIF

AIDA

Dossier
Page 2381

RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET EXÉCUTION

Par la mise en lumière du rôle des acteurs administratifs et juridictionnels et par une réflexion portant sur des hypothèses de responsabilité du fait de l'inexécution ou de la mauvaise exécution, ce dossier entend contribuer à une meilleure appréhension de l'exécution des décisions de justice.



Version numérique incluse*



DOMAINE

Pas de mise en concurrence pour les baux d'occupation du domaine privé
p. 2375

L'obligation d'organiser une mise en concurrence ne concerne que les autorisations d'occupation du domaine public, à l'exclusion des baux portant sur le domaine privé.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Rejet de la requête contre la circulaire sur l'emploi du prénom d'usage des élèves transgenres
p. 2413

L'utilisation du prénom d'usage des élèves transgenres n'est pas contraire à la loi du 6 fructidor an II car cette pratique est encadrée et participe de la scolarisation inclusive.

RESPONSABILITÉ

Le crédit d'impôt d'aide à la personne est-il déductible de l'indemnité de la victime ?
p. 2427

Le Conseil d'Etat tranche le débat sur le point de savoir si le crédit d'impôt pour les services à la personne doit être déduit de l'indemnité allouée au titre de l'assistance par tierce personne.

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



9 782996 322427

HEBDOMADAIRE – 12 décembre 2022 – N° 42 – 2022

Pages 2369 à 2432

AJDA

31-35, rue Froidevaux,
75685 - Paris cedex 14
Tél. : 01 40 64 54 54
Fax : 01 40 64 54 66

Pour joindre un correspondant,
composez le : 01 40 64 suivi des
chiffres figurant à la suite de son nom

Hebdomadaire - 78^e année

Présidente,
Directrice de la publication
Sylvie Faye

Directrice des Editions
Caroline Sordet
Directrice rédaction Public
Corinne Gendraud

RÉDACTION

aj@dalloz.fr

Rédacteurs en chef
Fabrice Melleroy
Marie-Christine de Montecler (5474)

Rédacteur en chef adjoint
Jean-Marc Pastor (5405)

Rédaction
Carine Biget (5435)
Emmanuelle Maupin (5306)
Donia Necib (5356)

Conseil scientifique
Céline Faivre, Yves Jégouzo,
Christine Maugué, Nicolas Portier,
Vincent Potier, Loïc Poupot,
Nil Sychowicz,
Didier Truchet, Philippe Yolka

1^{er} secrétaire de rédaction
Caroline Charrier (5368)

Secrétaires de rédaction
Sylvie De Sousa (5455)
Anne Tuttle (5338)

Rédacteur en chef technique
Raphaël Henriques (5294)

ABONNEMENTS / MARKETING

Directrice des abonnements
Alexandra Doray
80, avenue de la Marne,
92541 Montrouge cedex
ventes@dalloz.fr

Responsable relation clients
Corinne Routier
01 40 92 20 85

Publicité
Sandrine Touton Michel
Tél. : 01 40 92 20 24
publicite@lefebvre-sarrut.eu

France métropolitaine 1 an :
893,38 € TTC
Etranger 1 an : 941,00 € HT
Prix au numéro : 47,99 € TTC

L'Actualité juridique
droit administratif est éditée par
EDITIONS DALLOZ
SAS au capital de 3 956 040 €
Siège social : 31-35, rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14

RCS Paris 572 195 550,
CODE APE 5811 Z
N° SIRET 572 195 550 00098
N° TVA FR 69 572 195 550
N° CPPAP : 1 222 T 79888

DUPLI-PRINT
733, rue Saint-Léonard,
53100 Mayenne
Dépôt légal - décembre 2022
Société des Editions Lefebvre-Sarrut
© Editions Dalloz - L'Actualité
juridique droit administratif,
décembre 2022

La reproduction, même partielle, de tout
élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE..

N° 42/

hebdomadaire - 12 décembre 2022

pages 2369 à 2432

Retrouvez l'AJDA sur Twitter @AJDA_Dalloz

AU FIL DE L'ACTUALITÉ**2373 Le juge judiciaire et l'atteinte à la conservation des espèces protégées**

La violation de l'article L. 411-1-1 du code de l'environnement est constituée dès lors qu'est constatée la destruction d'un spécimen d'une espèce protégée sans qu'il soit nécessaire de démontrer une atteinte à la conservation de l'espèce.

2374 Consensus autour de la loi d'orientation du ministère de l'intérieur

Le parcours parlementaire de la LOPMI s'achève après un accord en commission mixte paritaire. Les sénateurs ont notamment obtenu l'introduction d'une aggravation des peines à l'encontre des agresseurs d'élus.

2376 Qui est tiers privilégié pour l'exercice d'un recours Tarn-et-Garonne?

Un membre d'un conseil d'administration d'un établissement d'enseignement supérieur ne bénéficie pas, pour contester un contrat passé par celui-ci, des mêmes droits qu'un élu local.

JURISPRUDENCE COMMENTÉE**2422 Pension militaire d'invalidité : application dans le temps du nouveau régime de présomption d'imputabilité**

Conclusions de Kollo Gollier

La présomption d'imputabilité au service des maladies professionnelles, instituée par la loi de programmation militaire de 2018, n'est pas applicable aux militaires dont les droits étaient déjà constitués à la date d'entrée en vigueur de la loi.



*A l'aide de vos identifiants, retrouvez votre revue sur Dalloz-Revues.fr et sur l'appi Dalloz pour smartphone et tablette.

2369 TRIBUNE

- 2369 **Retour à Biarritz,**
par Fabrice Melleray

2372 AU FIL DE L'ACTUALITÉ

- 2372 **Les grands axes de la loi
Immigration dévoilés**
- 2372 **Quand un candidat
bénéficie de l'irrégularité
de ses bulletins de vote**
- 2373 **Le juge judiciaire et l'atteinte
à la conservation des espèces
protégées**
- 2373 **Les préfets en première
ligne du plan de délestage
électrique**
- 2374 **Consensus autour de la loi
d'orientation du ministère
de l'intérieur**
- 2374 **Les ambitions de la grande
école territoriale**
- 2375 **Pas de mise en concurrence
pour les baux d'occupation
du domaine privé**
- 2376 **Qui est tiers privilégié
pour l'exercice d'un recours
Tarn-et-Garonne?**
- 2376 **Physionomie de l'emploi
territorial en 2019**
- 2377 **Le JO de la semaine**

2378 VEILLE DE JURISPRUDENCE

- 2378 **Logement de fonction
occupé sans droit ni titre**

- 2379 **Mention des voies de recours
sur un titre exécutoire**

- 2379 **La publicité des décisions
de justice n'est pas un
principe général du droit**

- 2380 **L'État responsable
des sangliers**

- 2380 **Application dans le temps
de la loi Création,
architecture et patrimoine**

2381 DOSSIER

RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET EXÉCUTION

- 2382 **Payez !,**
par Gilles Hermitte

- 2387 **Appréhender le rôle de
l'ordonnateur dans l'exécution
des décisions indemnitaires,**
par Sébastien Defix

- 2392 **Le rôle du comptable principal
d'une collectivité territoriale
dans l'exécution des décisions
indemnitaires,**
par Benoit Mathieu

- 2396 **Le recours en responsabilité
au secours de l'exécution
des ordonnances rendues
dans le contentieux des
conditions de détention?,**
par Nicolas Ferran

- 2402 **La responsabilité fautive
de l'administration
pour non-exécution d'une
décision de justice,**
par Olivier le Bot

- 2407 **L'inexécution d'une décision
juridictionnelle, entre vouloir
et pouvoir,**
par Ludovic Benezech

2413 JURISPRUDENCE COMMENTÉE

- 2413 **Rejet de la requête contre
la disposition de la circulaire
Blanquer sur l'emploi du
prénom d'usage des élèves
transgenres,**
CE 28 septembre 2022,
note Olivia Bui-Xuan

- 2418 **Faut-il étendre
la jurisprudence Elena
aux OQTF quand la situation
de l'étranger a changé?,**
TA Cergy-Pontoise,
15 septembre 2022,
concl. Guillaume Barraud

- 2422 **Pension militaire d'invalidité:
applicabilité dans le temps
du nouveau régime de
présomption d'imputabilité
au service,**
CAA Bordeaux, 22 septembre 2022,
Ministre des armées,
concl. Kolia Gallier

- 2427 **Le crédit d'impôt d'aide
à la personne est-il
déductible de l'indemnité
pour frais d'assistance
par tierce personne ?,**
CE, avis, 30 septembre 2022,
Hôpitaux universitaires
de Strasbourg
concl. Florian Roussel

2432 INDEX

Liste des responsables de rubrique
et informations aux auteurs en page 2412